



REGROUPEMENT
DES CENTRES
D'AMITIÉ AUTOCHTONES
DU QUÉBEC INC.



FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.
QUEBEC NATIVE WOMEN INC.

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) :

Les groupes autochtones inquiets quant à l'application du projet de loi 125, proposé par le gouvernement du Québec

QUÉBEC – 21 février 2006 – « Le projet de loi 125 ne tient pas compte des réalités culturelles et sociales des enfants autochtones et de leurs familles ! » C'est la conclusion du mémoire déposé par Femmes Autochtones du Québec (FAQ) et le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ), à la commission parlementaire concernant la *Loi sur la protection de la jeunesse*.

Selon les organismes représentant les centres d'amitié autochtones au Québec et des femmes autochtones, le gouvernement doit reconnaître le contexte particulier des communautés autochtones et il doit agir de concert avec elles. Le mémoire explique que : « le gouvernement du Québec ne s'est jamais donné la peine de mettre en place une politique sociale adaptée aux différentes Nations autochtones (...) nous estimons que sortir l'enfant de son milieu ne fera que créer un choc pour celui-ci puisque pendant ce temps, il n'est pas dans sa famille, pas dans sa culture et loin de son mode de vie ».

Selon la présidente de FAQ, madame Ellen Gabriel, le projet de loi 125 propose des mesures coercitives, plutôt que des solutions misant sur les ressources existantes. « Est-ce que le gouvernement veut répéter les effets désastreux des pensionnats autochtones du siècle dernier ? Les Autochtones possèdent des moyens et des ressources, a expliqué madame Gabriel, le gouvernement doit miser sur les mécanismes existants dans nos milieux, et nous offrir la latitude nécessaire pour développer, améliorer et bonifier les infrastructures nous permettant de protéger les enfants et de supporter les familles ! »

La présidente du RCAAQ, madame Édith Cloutier, est préoccupée par la dimension humaine de l'application du projet de loi 125, entre autres par le fait que les délais prévus pour la prise en main des parents sont extrêmement limitatifs considérant l'accessibilité des ressources et l'éloignement des communautés. « De plus, la famille élargie n'est pas reconnue par le projet, alors qu'elle occupe une place déterminante dans le système social des différentes nations autochtones », mentionne madame Cloutier.

Le mémoire déposé par les organismes partenaires propose plusieurs recommandations à la commission parlementaire visant à mettre en relief les irritants dans son application actuelle et des pistes de solutions.

Femmes Autochtones du Québec (FAQ) est un organisme politique à but non lucratif qui milite pour les droits et les intérêts des femmes autochtones et de leurs familles. FAQ a pour mandat d'appuyer les efforts des femmes autochtones dans l'amélioration de leurs conditions de vie et celles de leurs familles, tout en soutenant ces dernières dans leurs engagements communautaires.

Le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) est un organisme qui milite en faveur des droits et des intérêts individuels et collectifs des Autochtones qui composent avec la réalité urbaine.

-30-

Contacts:

Femmes Autochtones du Québec (FAQ)

Madame Caroline Nepton Hotte
Responsable des communications
Tél. : (450) 632-0088, poste 227
Cell. : (514) 349-0640

Regroupement des centres d'amitié autochtone du Québec (RCAAQ)

Madame Josée Goulet
Directrice générale
Tél. : (418) 842-6354